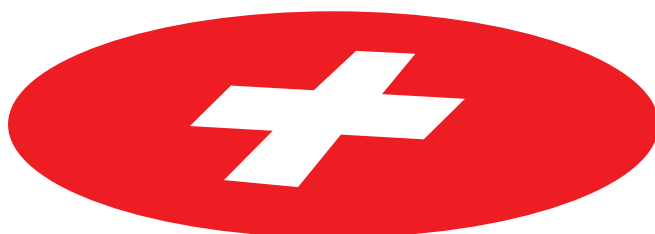
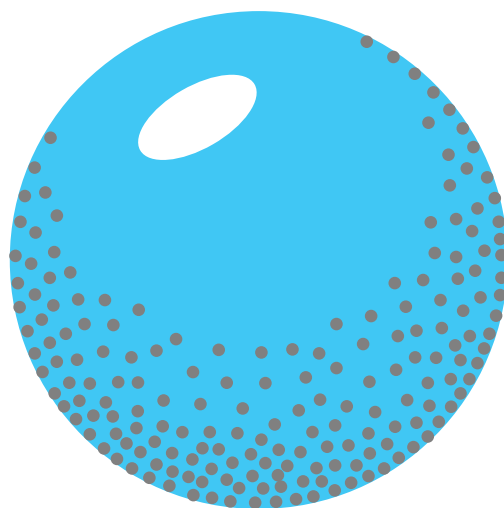
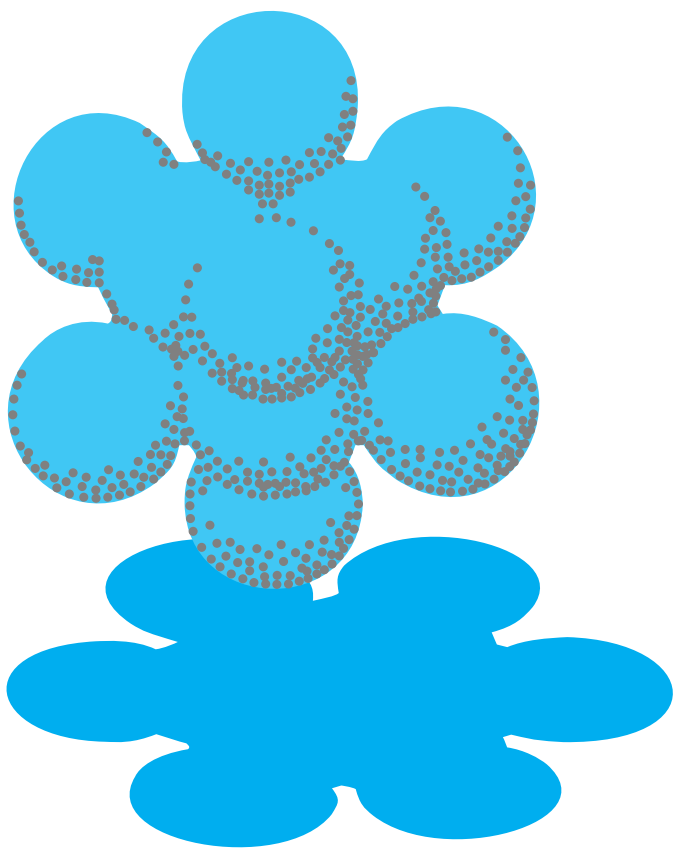


Verband der Auslandsbanken in der Schweiz
Association des Banques Étrangères en Suisse
Association of Foreign Banks in Switzerland
Associazione delle Banche Estere in Svizzera





Dr Alfredo Gysi

président de la Direction générale, BSI SA, Lugano
président

René G. Keller

Senior Adviser, Lloyds TSB Bank plc, Genève
vice-président

Hugh N. Matthews

président de la Direction générale,
Banque Coutts (Suisse) SA, Zurich
vice-président
(jusqu'au 15 septembre 2000)

Reto A. Cavelti

Managing Director et Senior Executive Officer for Switzerland,
Schroder Salomon Smith Barney, et
Chief Representative, The Nikko Securities Co., Ltd., Zurich
vice-président

Paul Maibach

directeur général, Banque CIAL (Suisse), Bâle
trésorier

Rainer Erdmann

vice-président de la Direction générale,
LB(Suisse) Banque Privée SA, Zurich

Peter Faes

directeur général et membre du Comité de direction,
Dresdner Bank (Suisse) SA, Zurich
(jusqu'au 31 mars 2001)

Joseph Assaraf

directeur général et président du Comité de la Direction générale,
Discount Bank and Trust Company, Genève

Claude-Alain Burnand

secrétaire général, BNP Paribas (Suisse) SA, Genève

Louk de Wilde

directeur général, Banque MeesPierson Gonet SA, Genève

Eduardo Leemann

président du Comité de direction, Banque Privée AIG SA, Zurich

Brunello Perucchi

directeur général, Banca Popolare di Sondrio (Suisse) SA, Lugano

Réviseurs**Matthias Deplazes**

directeur et membre du Comité de direction,
Finter Bank Zürich, Zurich

Heinrich Speich

directeur général et président du Comité de direction,
Banque von Ernst & Cie SA, Zurich

Henry Fauche

directeur, Banque CIAL (Suisse), Genève

Secrétariat**Max C. Schäfer**

secrétaire général
(† 10 janvier 2001)

Dr Martin Maurer

secrétaire général
(depuis le 1^{er} avril 2001)

Le Conseil et le Secrétariat, dans l'accomplissement de tâches qui ne cessent d'augmenter, ont le plaisir de pouvoir compter sur la compétente collaboration de nombreux représentants d'établissements bancaires étrangers.

L'Association des banques étrangères en Suisse a été fondée le 5 juillet 1972. Elle a pour but de sauvegarder et promouvoir les intérêts communs de ses membres. Ceux-ci assument eux-mêmes la défense de leurs intérêts individuels.

Peuvent s'affilier à l'Association:
les banques en mains étrangères
(sociétés anonymes de droit suisse),
les succursales de banques étrangères,
les sociétés financières sous contrôle étranger,
les représentations de banques étrangères.

L'affiliation à l'Association est réservée aux banques et sociétés financières qui font partie de l'Association suisse des banquiers.

L'Association compte parmi ses membres (1^{er} mai 2001):

102 banques en mains étrangères,
10 succursales de banques étrangères,
6 sociétés financières sous contrôle étranger,
3 représentations de banques étrangères.

Le débat sur la fiscalité mené au sein de l'Union européenne (UE) représente un élément marquant de l'année sous revue. Le système de l'échange d'information à l'aide duquel l'UE prévoit assurer la fiscalité de l'épargne ainsi que l'intention de cette dernière de négocier l'introduction de mesures équivalentes par les centres financiers importants hors de sa juridiction ont attiré toute l'attention de notre association. La Suisse, avec laquelle des négociations sont prévues, reste sceptique à l'égard de l'échange d'information. Pour contribuer au projet et sous condition que d'autres centres financiers importants y participent elle serait disposée à évaluer la faisabilité d'une imposition de l'agent payeur. L'Association suisse des banquiers a constitué le Comité directeur «Centre financier international suisse» au sein duquel sont discutées, entre autres, les positions à adopter vis-à-vis de l'UE. Le comité, dont notre association fait partie, participe aussi à la formulation d'une stratégie contribuant à la sauvegarde et la promotion des conditions cadre favorables à la place financière suisse.

L'année a ensuite été marquée par l'entrée en vigueur de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA) et la publication des «Wolfsberg Anti Money Laundering Principles», deux contributions importantes à la lutte contre le blanchiment d'argent. La force de la LBA réside dans le fait que son domaine d'application est vaste incluant aussi des branches autres que les prestataires financiers. Les «Wolfsberg Principles», quant à eux, ont été adoptés en octobre 2000 par onze banques internationales, dont plusieurs maisons mère d'instituts membre de notre association. Ils contribuent aux débats menés sur la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent.

Le Conseil de l'association a pris connaissance du rapport du groupe d'experts présidé par le professeur Jean-Baptiste Zufferey: «La réglementation et la surveillance des marchés financiers en Suisse». Il a salué les points soulevés et espère voir leur mise en œuvre étape par étape, accompagnée d'une évaluation continue, aller de bon train. Le Comité de Bâle de surveillance bancaire, quant à lui, a entamé la révision des exigences minimales de fonds propres pour la couverture des risques de crédit qu'il propose d'étendre sur les risques opérationnels. Le projet a été discuté au sein de plusieurs comités de notre association qui le soutient tout en émettant des réserves à l'égard de certains points tels que la prise en compte des risques opérationnels.

Rapports avec l'UE et l'OCDE

En juin 2000 le Conseil de l'UE a adopté le système de l'échange d'information pour assurer la fiscalité de l'épargne. Afin d'empêcher l'évasion, il a aussi décidé de mener des négociations sur l'introduction de mesures équivalentes avec les Etats-Unis, la Suisse, le Liechtenstein, Monaco, Andorra et Saint-Marin. L'UE, quant à elle, s'engage à assurer le respect des mesures aussi dans ses territoires associés et dépendants. Le Conseil de l'UE décidera le 31 décembre 2002 au plus tard de l'adoption définitive de la directive. Les Etats connaissant actuellement la retenue à la source bénéficieront d'une période transitoire de sept ans leur permettant d'introduire le système de l'échange d'information. Pendant cette période

une part adéquate des impôts perçus sera versée à l'Etat de résidence de l'investisseur.

Le Conseil fédéral suisse estime qu'il ne peut être dans l'intérêt de la Suisse de profiter des mesures de la fiscalité de l'épargne prises par l'UE. Il reste néanmoins opposé à un accord avec la Suisse reposant sur l'échange d'information auquel il propose comme alternative l'imposition de l'agent payeur.

L'échange d'information a suscité l'intérêt d'autres organisations internationales encore. Le Comité de Bâle de surveillance bancaire s'est intéressé à la matière dans le cadre de l'application des règles «know-your-customer» et l'échange d'information sur les clients par les autorités de surveillance. Le Conseil de notre association s'est adressé à l'Association suisse des banquiers pour faire connaître ses réserves vis-à-vis d'un mandat étendu de la coopération transfrontalière de ces dernières. L'OCDE, quant à elle, a publié un rapport pour «Améliorer l'accès aux renseignements bancaires à des fins fiscales» qui préconise de faciliter la collaboration parmi les autorités fiscales.

Imposition à la source américaine

Les négociations avec l'UE sur la fiscalité de l'épargne se trouvent à leurs débuts pendant que celles avec les Etats-Unis sur la mise en œuvre du «Qualified Intermediary Agreement» (QIA) sont, quant à elles, près de la conclusion. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Il assure l'imposition globale des avoirs investis en titres américains. Désormais, seules les banques ayant été reconnues comme «Qualified Intermediary» (QI) par le Internal Revenue Service (IRS) seront autorisées à accorder des réductions fiscales à leurs clients sans révéler leur identité. A ces fins les banques sont tenues à grouper les clients en «US persons» et «non-US persons». Les premières, imposables aux Etats-Unis, devront se déclarer auprès de l'IRS pour éviter que les intérêts et les produits de vente des titres soient soumis à la «Backup Withholding Tax» de 31%.

La mise en œuvre des règles établies par le QIA continue à soulever des questions, notamment par rapport au régime applicable aux fondations et «partnerships» (dont font partie les raisons individuelles et les sociétés en nom collectif selon le droit suisse), à la procédure d'audit (la forme de coopération entre les auditeurs interne et externe, procédés applicables aux multinationales), aux tâches et compétences des auditeurs et à l'applicabilité des conventions de double imposition.

Blanchiment d'argent et obligation de diligence des banques

Les délais accordés aux intermédiaires financiers pour mettre en œuvre les mesures préconisées dans la Loi sur le blanchiment d'argent ont expiré le 1^{er} avril 2000. La loi entrée en vigueur le 1^{er} avril 1998 s'adresse aux banques, assurances, fonds de placement, négociants ainsi qu'à toute personne exerçant de manière lucrative des transactions financières au compte de tiers. Elle vise à combattre le blanchiment tant au niveau de l'identification de la clientèle qu'à celui de la surveillance des transactions.

Les «Wolfsberg Anti Money Laundering Principles» constituent un complément au corpus de règles et lois régulant la lutte contre le blanchiment d'argent. Les lignes directrices relatives à l'ouverture et le maintien d'une relation bancaire, aux structures bancaires internes, à la formation des collaborateurs et au «reporting» sont destinées essentiellement au domaine du «private banking». Les banques signataires veulent éviter que leurs activités globales fassent l'objet d'abus à des fins criminelles.

Questions fiscales

Dans le cadre du train de mesures fiscales présenté en mars 2000 le Conseil fédéral a transmis au Parlement le projet d'un arrêté fédéral urgent pour la révision de la Loi fédérale sur le droit de timbre. Le projet ne vise pas l'abolition du timbre, mais l'introduction de conditions égales pour les investisseurs étrangers et suisses. Les Chambres fédérales ont exempté du timbre les fonds de placement et les investisseurs institutionnels étrangers (institutions de la prévoyance sociale et professionnelle et les assurances vie ainsi que les banques nationales et les Etats). Contrairement au projet du Conseil fédéral elles l'ont conservé pour les institutions suisses de la prévoyance professionnelle et la prévoyance liée (caisses de pension) ainsi que pour les assurances sociales suisses.

Des négociations avec l'UE sont aussi prévues sur la fraude douanière. Souvent commise sous couvert de documents TIR et surtout avec des biens de luxe sujets à des taux de TVA élevés, elle ne cesse d'augmenter. Le point sera très probablement mis à l'ordre du jour des prochaines négociations bilatérales. Notre association estime cependant qu'il devrait être discuté le plus rapidement possible et sans être lié à d'autres questions.

Association des fonds de placement étrangers en Suisse

La 2^e Assemblée générale ordinaire de l'Association des fonds de placement étrangers en Suisse (FFAS) a eu lieu le 14 mars 2001. M. Matthäus den Otter, chef de section adjoint auprès de la Commission fédérale des banques, a parlé au sujet de la régulation et autorégulation dans le marché des fonds suisse. Il s'est notamment prononcé sur les «règles de conduite pour l'industrie suisse des fonds» entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2001, dont il a souligné la contribution à la sauvegarde de la qualité des services offerts sur le marché suisse. Il est aussi convaincu que les règles renforceront la confiance des investisseurs en les fonds de placement.

Manifestations

La 28^e Assemblée générale ordinaire de notre association a eu lieu le 9 juin 2000 à l'Hôtel Bellevue Palace, Berne. Le secrétaire d'Etat, M. David Syz, a parlé aux nombreux invités et délégués sur le sujet «Ordnungspolitik – Balsam oder bittere Pille?». Le chef du Secrétariat d'Etat à l'économie, «seco», a donné un bref aperçu des réformes récentes avant d'enchaîner ses réflexions sur le rapport entre l'autorégulation du marché et l'intervention politique. Il a conclu par un plaidoyer en faveur de l'application des principes du marché aussi au secteur public.

La réception, qui se tient traditionnellement la veille de la Journée des Banquiers, a eu lieu le 31 août 2000 à St-Gall. Les cocktails ont été offerts par la Banque Coutts (Suisse) SA, Zurich.

Au mois de novembre 2000 l'association a organisé une conférence au sujet du «Qualified Intermediary» qui a suscité beaucoup d'intérêt. M. Alfred Preisig, Tax Partner chez Ernst & Young AG, a donné des précisions par rapport au «Qualified Intermediary Agreement» entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Lors de l'Assemblée d'hiver du 9 février 2001 Mme Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente du Groupe SWX et CEO de virt-x, s'est adressée aux représentants des instituts membre. S'aidant des expériences faites pendant la mise en place du système de négoce transfrontalier virt-x elle a présenté le monde boursier européen et les tendances vers sa consolidation. Les conséquences de ce processus se trouveront, selon elle, dans une réduction des frais de transaction et un accès facilité aux forums de négoce.

Décès de M. Max C. Schäfer

L'année sous revue est marquée par le décès du secrétaire général, M. Max C. Schäfer, survenu de manière inattendue le 10 janvier 2001.

Max C. Schäfer s'est licencié en droit à l'Université de Berne en 1975. Il a rejoint notre association en 1993 quittant l'UBS d'alors et a été nommé secrétaire général le 1^{er} octobre 1994. Il a aussi assumé les fonctions de secrétaire général de l'Association des fonds de placement étrangers en Suisse, à la fondation de laquelle il a contribué de manière considérable.

Max C. Schäfer a rempli ces fonctions avec beaucoup de dévouement. Grâce à sa maîtrise de la matière et son savoir-faire diplomatique il a été en mesure de représenter de manière compétente les intérêts des banques étrangères présentes sur la place financière suisse. Ses connaissances vastes et son esprit d'ouverture ont fait de lui un membre apprécié des nombreux organes au sein desquels il a représenté les intérêts de notre association. Nous avons perdu en sa disparition non seulement un collègue de travail apprécié, mais tout autant une personnalité ouverte et riche dont nous garderons d'excellents souvenirs.

Personnel

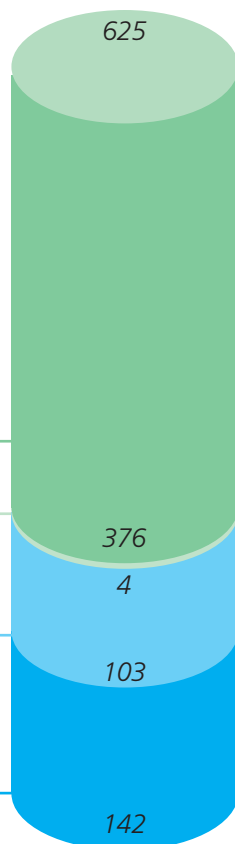
Pendant l'année sous revue les MM. Hugh N. Matthews et Peter Faes ont quitté le Conseil. Nous les remercions de l'engagement et de la compétence dont ils ont fait preuve.

Le 1^{er} avril 2001 M. Martin Maurer a assumé ses fonctions en tant que secrétaire général de l'association.

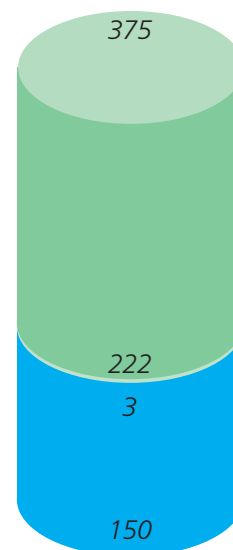
En conclusion nous adressons nos remerciements aux autorités, aux organes administratifs, aux organisations apparentées et, surtout, à nos membres pour la confiance qu'ils ont manifesté à nos égards et le soutien dont ils ont fait preuve, une fois de plus, pendant l'année écoulée. Nous ne voudrions pas manquer d'exprimer notre gratitude pour les contributions des représentants des banques étrangères dans les commissions et groupes de travail de notre association, de l'Association suisse des banquiers et des nombreuses autres organisations. Avec leurs activités ils contribuent à la qualité et au développement de la place financière suisse.

Nombre d'instituts

Fin 1990



Fin 2000



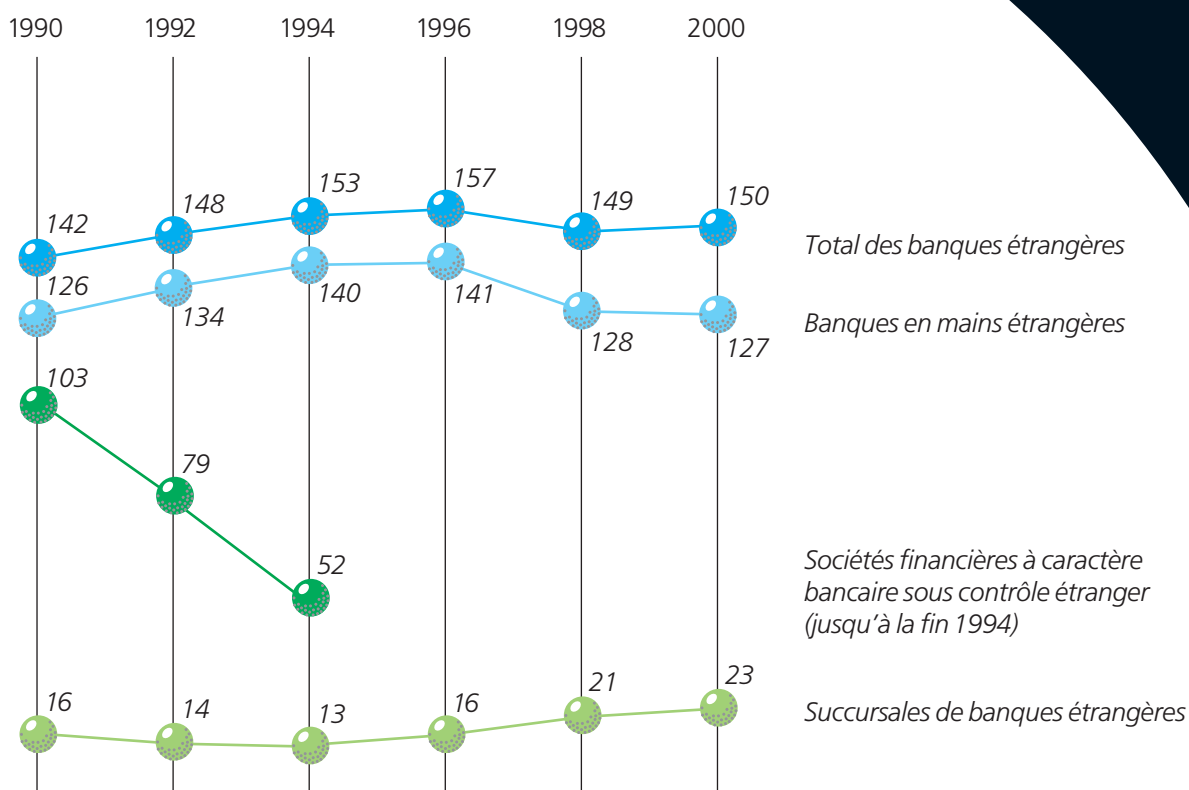
A la fin 2000, la place financière suisse comptait 375 banques au total (625 fin 1990).

Parmi les 375 établissements recensés, 150 (142 fin 1990) étaient des banques étrangères, c'est-à-dire 127 (126) banques en mains étrangères (sociétés anonymes de droit suisse) et 23 (16) banques domiciliées à l'étranger avec des succursales en Suisse.

60 banques entretiennent des représentations permanentes en Suisse. Leur activité se limite à des fonctions de représentation dépourvues de caractère opérationnel.

Sources:
Rapport annuel 2000 de la Commission fédérale des banques,
estimations tirées du bulletin trimestriel de statistiques de la Banque nationale suisse

**Nombre d'instituts étrangers 1990 – 2000
(fin décembre)**



Le nombre d'établissements étrangers a augmenté de 6 unités en 2000, atteignant ainsi 150 instituts à la fin de l'année. Le nombre des succursales de banques étrangères a augmenté de 2, celui des banques en mains étrangères de 4 unités durant l'exercice sous revue.

*Quotes-parts au total des bilans
(fin 2000)*



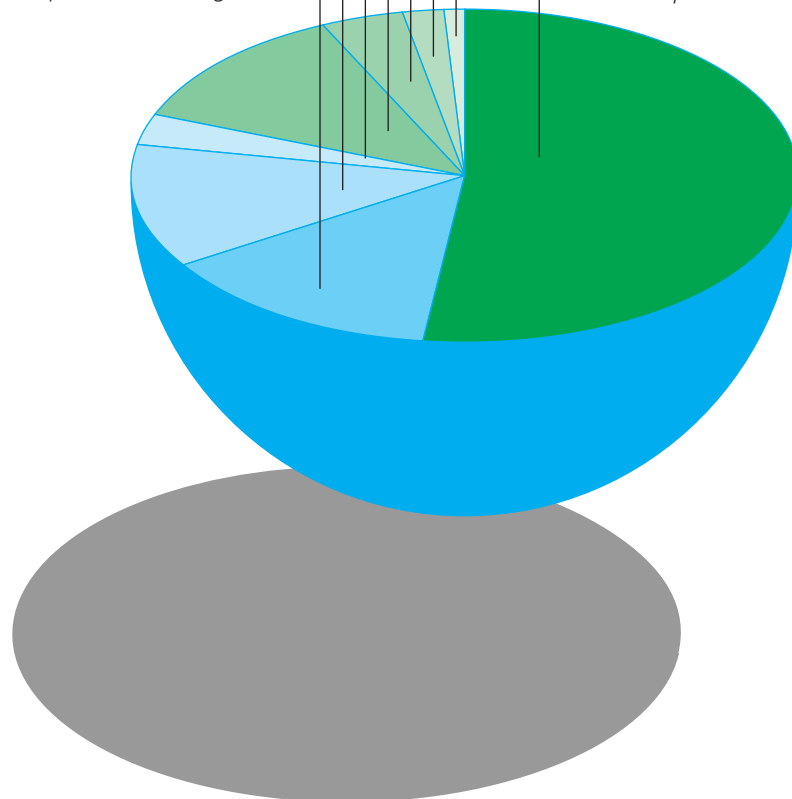
Le total des bilans du système bancaire suisse s'élevait à 2123 milliards de francs à la fin 2000. Ce chiffre représente une diminution de 121 milliards de francs, soit 5,4%, par rapport à l'année précédente. Pendant l'année 2000, la part des banques étrangères au total des bilans a passé à 8,4% (augmentation d'un point de pourcentage).

Dans le cadre des activités hors bilan, les dépôts fiduciaires ont augmenté de 11% en 2000. La part des banques étrangères dans ces activités dépasse légèrement les 50%.

Moyenne du bénéfice brut 1995 – 1999

Moyenne annuelle sur toutes les banques: 21,1 milliards de francs

Banques cantonales	12%	Banques régionales et caisses d'épargne	4%
Banquiers privés	3%	Banques Raiffeisen	2%
Banques commerciales et boursières	12%	Banques de prêt personnel et autres banques	1%
Banques en mains étrangères	14%	Grandes banques	52%



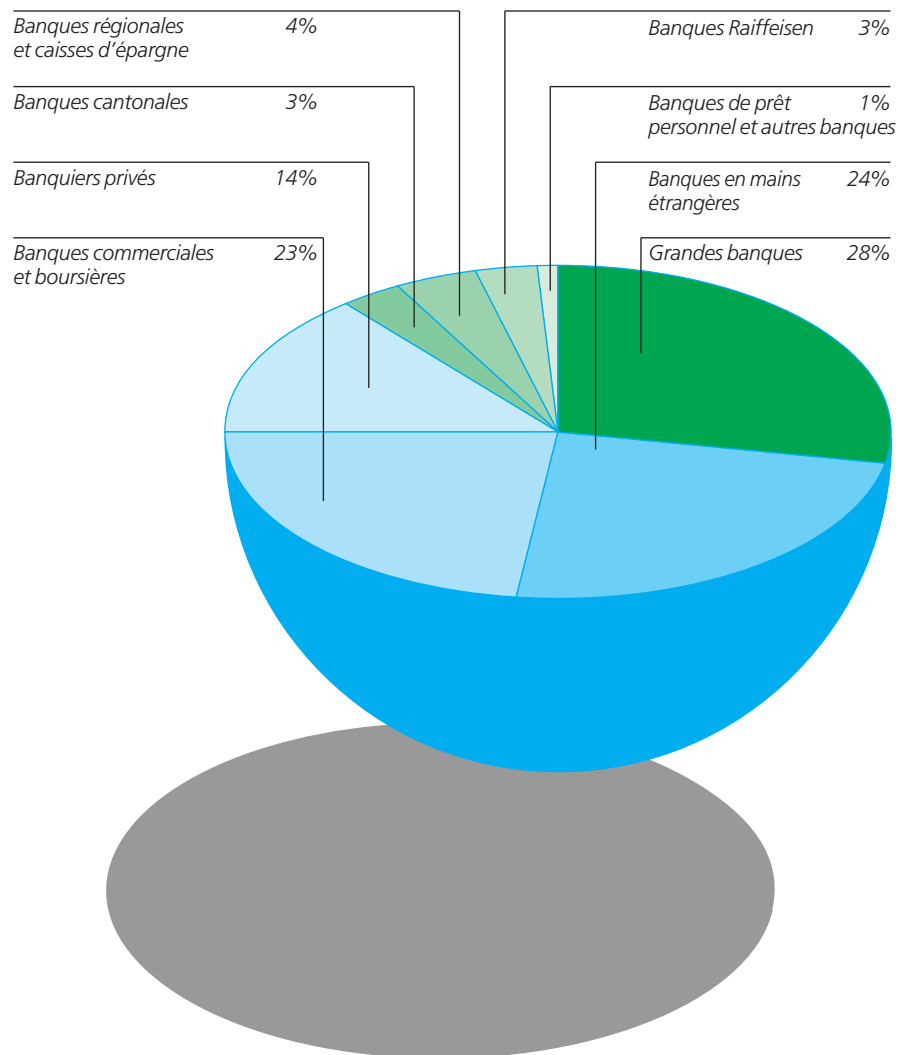
L'importance économique des banques étrangères, actives essentiellement dans le domaine de la gestion de fortune, se mesure bien plus à leur part dans le bénéfice brut moyen qu'à leur part dans le total des bilans de toutes les banques.

Avec une moyenne de 2,8 milliards de francs entre 1995 et 1999, soit 14% sur l'ensemble des établissements, les banques étrangères se placent en deuxième position.

Source:
Publication de la Banque nationale suisse 1999 «Les banques suisses»

Moyenne des impôts 1995 – 1999

Moyenne annuelle sur toutes les banques: 1,76 milliard de francs



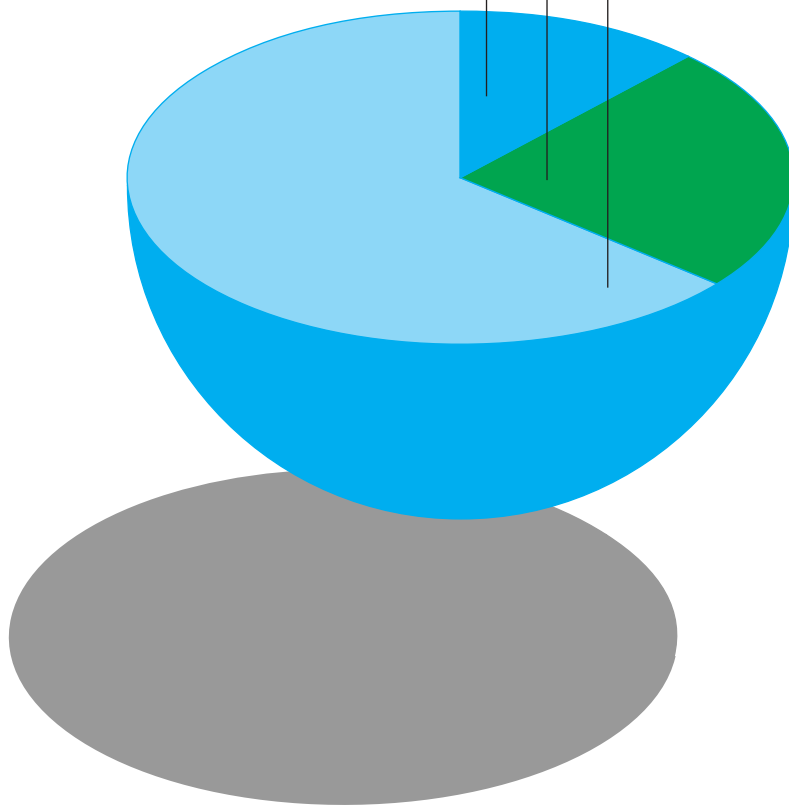
La place qu'occupent les banques étrangères est mise en évidence de manière plus probante encore par leur part aux contributions fiscales de toutes les banques. Avec une moyenne de 415 millions de francs (1995 à 1999), soit 24%, elles se placent au deuxième rang.

Le fait que les banques étrangères contribuent, avec les banques commerciales et boursières ainsi que les banquiers privés, à hauteur de 61% aux recettes fiscales souligne, une fois de plus, la qualité et le rôle primordial de la gestion de fortune pour la place financière et industrielle suisse.

Source:
Publication de la Banque nationale suisse 1999 «Les banques suisses»

**Compte des résultats selon le type de revenu
(fin 2000)**

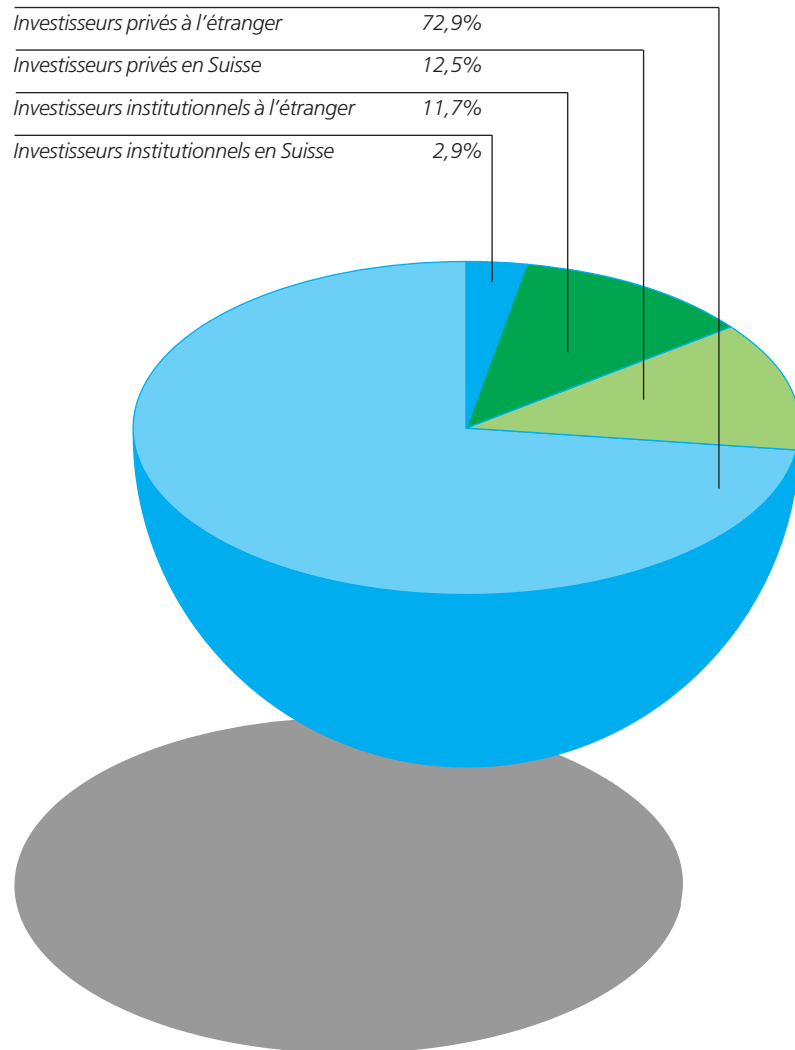
Résultat de commissions	64%
Résultat d'intérêts	24%
Résultat de négoce	12%



La répartition du compte des résultats selon le type de revenu reflète la place importante qu'occupe la gestion de fortune pour les banques étrangères. Les résultats de commissions (64%) et de négoce (12%) totalisent, à eux seuls, 76% du résultat global.

Le résultat d'intérêts qui s'élève à plus de 24% provient presque exclusivement de transactions liées à la gestion de fortune.

Gestion de fortune

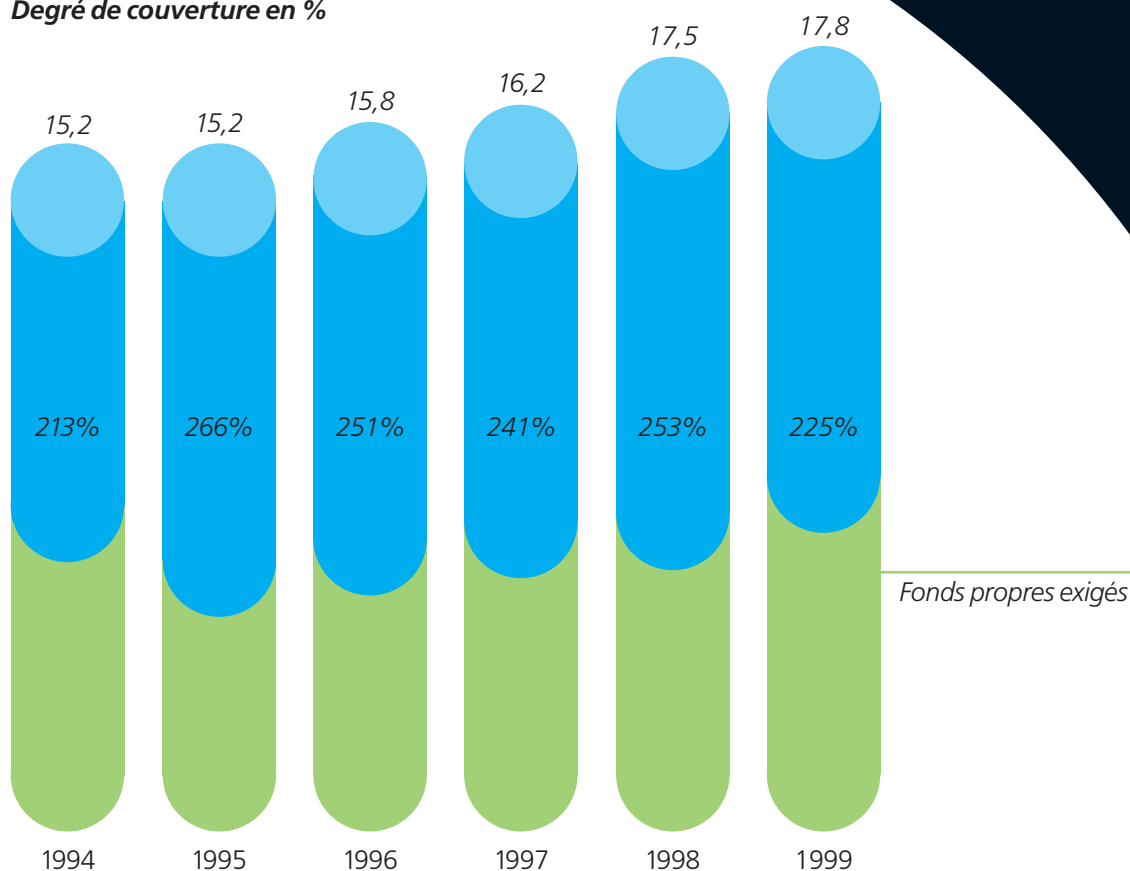


Le montant total de la fortune gérée par les établissements étrangers en Suisse a été estimé, en 1994, à 400 milliards de francs. Des sondages ont révélé que plus de 85% de ces opérations se concentrent sur des investisseurs privés, dont 85% étaient, à leur tour, domiciliés à l'étranger et les 15% restants en Suisse.

Les investisseurs institutionnels, dont 80% sont domiciliés à l'étranger, représentent, quant à eux, une part modeste de 15% du volume global.

Ces chiffres reflètent le rôle que jouent les banques étrangères sur la place financière suisse, et leur importance mondiale dans le domaine des opérations transfrontalières au service des clients privés.

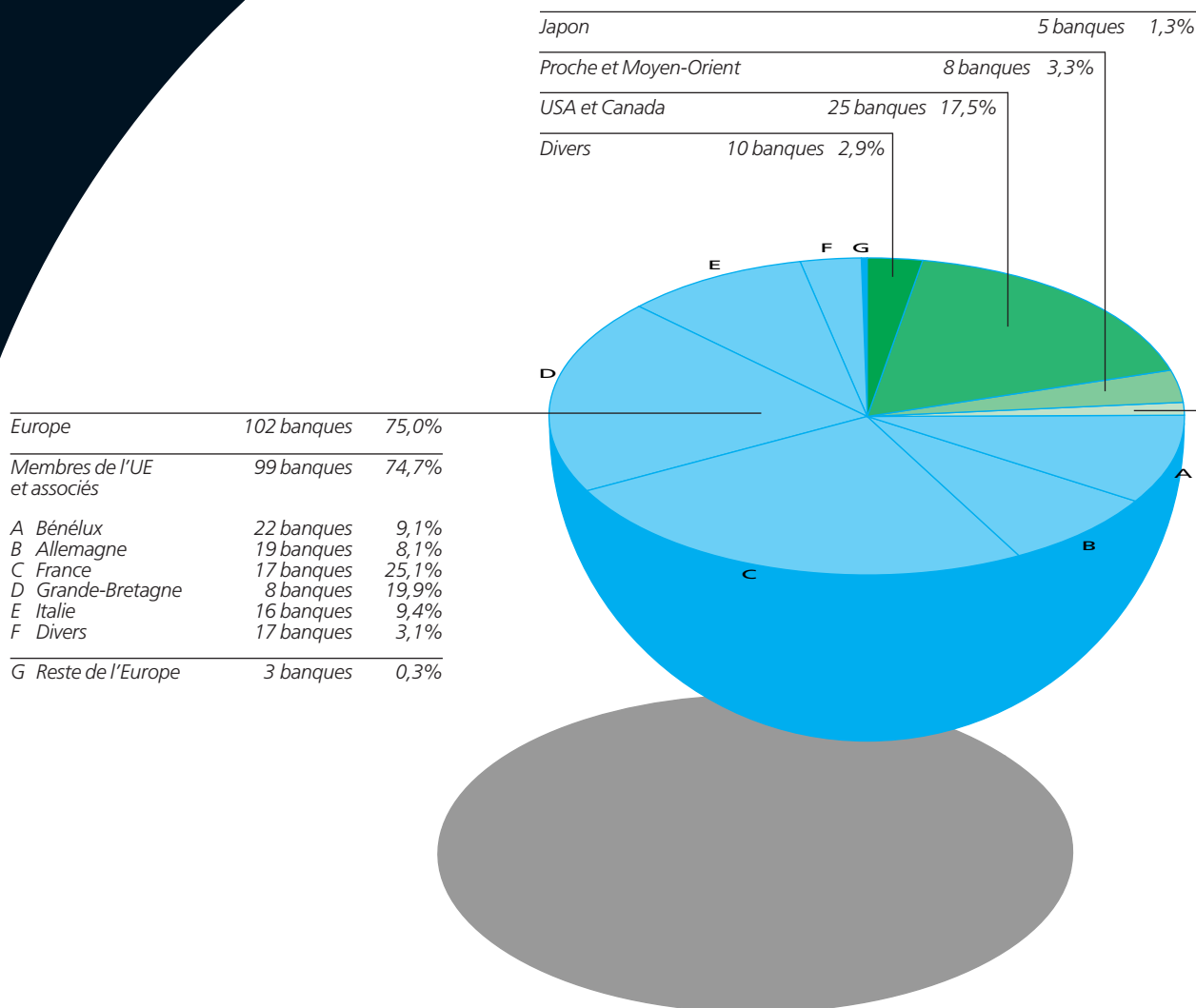
**Total des fonds propres en milliards de francs /
Degré de couverture en %**



Le montant global des fonds propres imputables a augmenté de 0,3 milliard de francs par rapport à l'année 1998 pour s'élever à 17,8 milliards de francs. Les nouvelles prescriptions en matière de fonds propres ont pris effet le 31 décembre 1995; elles instaurent une méthode de calcul qui tient compte des risques, ce qui modifie considérablement le rapport entre valeurs existantes et valeurs requises. Les données de fin 1995 à 1999 ne sont ainsi que partiellement comparables à la statistique de l'année précédente.

Le degré de couverture est passé de 253% en 1998 à 225% en 1999. Pour les autres banques actives en Suisse, cette valeur a été de 143% durant l'exercice sous revue. En tout état de cause, les banques étrangères conservent la structure de bilan parfaitement saine et solide que requiert leur activité principale, à savoir la gestion de fortune.

Nombre de banques étrangères et leurs parts à la somme globale des bilans par régions et pays (fin 2000)



Le graphique en cette page présente la répartition géographique des actionnaires majoritaires des banques étrangères actives en Suisse, ainsi que les pourcentages respectifs de la somme globale des bilans.

Plus de la moitié (99) de ces banques sont originaires de pays membres ou associés de l'Union européenne (UE).

Fin 2000, 95% de la somme globale des bilans de banques étrangères se rapportaient à des banques qui, à leur tour, étaient en mains d'établissements financiers étrangers.

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 ⁸⁾
1. Agrégats macro-économiques	1.1. PIB réel ¹⁾	+0,8	+0,3	+1,7	+2,3	+1,5	+3,4	+2,2
	1.2. Inflation (prix à la consommation) ¹⁾	+1,8	+0,8	+0,5	0,0	+0,8	+1,6	+1,4
	1.3. Taux de chômage en % ⁷⁾	4,2	4,7	5,2	3,9	2,7	2,0	1,8
2. Agrégats monétaires	2.1. Monnaie centrale ^{1) 7) 9)}	+1,4	+5,0	+3,1	+5,2	+1,5	-1,2	+1,5
	2.1.1. Billets en circulation ^{1) 7)}	+0,7	+2,4	+2,8	+1,9	+4,2	+2,2	+0,5
	2.1.2. Avoirs en comptes de virement ^{1) 7)}	-0,2	+14,1	+26,5	+9,4	-9,2	-12,0	+4,2
	2.2. Masse monétaire M1 ^{1) 7) 11)}	+6,8	+11,7	+10,1	+8,0	+8,6	-1,9	-0,6

Notes

- 1) Variation en pour cent par rapport à l'année précédente
- 2) Taux de dépôts à trois mois sur le marché des euro-francs
- 3) Taux de dépôts d'épargne dans les banques cantonales
- 4) Taux d'obligations de caisse dans les banques cantonales
- 5) Rendement moyen d'obligations de la Confédération
- 6) Taux des nouvelles hypothèques en 1er rang dans les banques cantonales
- 7) Moyenne annuelle
- 8) Estimations
- 9) Billets en circulation + comptes de virement des banques en Suisse désaisonnalisés
- 10) Par rapport à 15 importants partenaires commerciaux (moyenne arithmétique pondérée par les exportations)
- 11) M1 = Numéraire en circulation, dépôts à vue et comptes de transactions (= comptes d'épargne et de dépôts qui servent principalement au trafic des paiements ainsi que des comptes salaires à vue)
- 12) 1995–1999 ECU/SFr.

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
3. Taux d'intérêt	3.1. Taux à court terme ²⁾⁷⁾	3,0	1,9	1,6	1,4	1,3	3,1	2,9
	3.2. Taux d'épargne ³⁾⁷⁾	3,1	2,4	1,8	1,4	1,2	1,4	1,2
	3.3. Taux d'obligations de caisse ⁴⁾⁷⁾	4,6	3,6	3,0	2,7	2,7	3,8	3,6
	3.4. Rendement d'obligations de la Confédération ⁵⁾⁷⁾	4,6	4,0	3,4	2,8	2,9	3,9	3,5
	3.5. Taux hypothécaires ⁶⁾⁷⁾	5,5	5,0	4,5	4,1	3,9	4,3	4,1
4. Cours de change	4.1. Valeur extérieure du franc en termes réels ^{1)7) 10)}	+6,0	-3,2	-6,9	+0,3	-1,1	-1,8	+2,8
	4.2. Cours du dollar ⁷⁾	1.18	1.24	1.45	1.45	1.50	1.69	1.62
	4.3. Cours de l'euro ⁷⁾¹²⁾	1.55	1.57	1.64	1.62	1.60	1.56	1.54
	4.4. Cours du mark ⁷⁾	82.47	82.10	83.70	82.38	81.82	79.65	79.00
	4.5. Cours de la livre ⁷⁾	1.86	1.93	2.38	2.40	2.43	2.56	2.40
5. Salaires, commerce extérieur	5.1. Salaires nominaux ¹⁾	+1,3	+1,3	+0,5	+0,7	+0,3	+0,6	+1,6
	5.2. Exportation de biens et de services en termes réels ¹⁾	+1,6	+2,5	+9,0	+4,6	+5,9	+9,3	+5,7
	5.3. Importation de biens et de services en termes réels ¹⁾	+5,1	+2,7	+8,1	+9,4	+5,5	+7,9	+5,1

**Taux officiels
(16.5.2001)**

USA taux d'escompte	4,0%
USA Federal Funds Rate	4,0%
Japon taux d'escompte	0,25%
Taux de prises en pension de l'euro	4,5%
England Base Rate	5,25%
Libor pour dépôts à trois mois en SFr. et marge de fluctuation par la BNS	2,75-3,75%

Sources: *Bulletin mensuel de statistiques économiques de la Banque nationale suisse, BAK Recherches économiques Bâle SA ainsi que des estimations de l'Association des banques étrangères en Suisse*



Association des Banques Étrangères en Suisse

Löwenstrasse 51, case postale, CH-8023 Zurich
téléphone 01/224 40 70, télécopieur 01/211 00 29
www.foreignbanks.ch